

CAUVALDOR



en bref !

Bramefond - 46200 SOUILLAC - 05 65 27 02 10 - www.cauvaldor.fr - newsletter@cauvaldor.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE CAUVALDOR DU 27 JUILLET 2020 : UN NOUVEAU SOUFFLE POUR NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES !

Le premier conseil de la nouvelle mandature a eu lieu ce lundi 27 juillet, à Biars-sur-Cère. En préambule, le Président a rendu hommage à monsieur Pascal Jallet, maire de Rocamadour, décédé ce mercredi 22 juillet. L'ensemble du conseil s'est recueilli en observant une minute de silence.

Les décisions prises lors de ce premier conseil, marquent un tournant dans la politique de Cauvaldor : des communes unies pour affronter l'avenir. Rassembler, débattre, convaincre et déléguer... la nouvelle présidence insuffle assurément un esprit collectif à notre communauté de communes ! Retrouvez ici les éléments clés du conseil.



Nouvelles délégations du président et du bureau : plus de missions stratégiques pour le conseil communautaire.

Lors de ce premier conseil, les élus ont délibéré, défini et voté la nature et le niveau de délégation consenti au président nouvellement élu. L'objectif des nouvelles délégations est de faciliter le fonctionnement de la communauté de communes et par voie de conséquence, de renforcer la capacité du conseil communautaire à se concentrer sur l'examen des dossiers stratégiques impliquant un engagement politique ou financier important.

Si, sur les affaires courantes, le pouvoir du président et du bureau est élargi, ils devront néanmoins, rendre des comptes systématiquement lors de chaque réunion du conseil communautaire.

Présidence & vice-présidence : baisse des indemnités pour financer celles des conseillers communautaires délégués.

L'enveloppe budgétaire dédiée aux indemnités est identique aux années précédentes mais répartie différemment. Pour financer les nouvelles délégations, le président & les vice-présidents ont décidé de baisser leur indemnité. L'économie réalisée permet de verser une indemnité aux nouveaux délégués sans augmenter l'enveloppe budgétaire. Les conseillers délégués seront chargés de la cohésion territoriale en assurant la liaison entre les communes de leur secteur et Cauvaldor. Ils assisteront au COMEX, au Bureau et ils pourront, à la demande d'un Maire, se rendre en conseil municipal, pour évoquer un sujet.

Appels d'offres et marchés à procédure adaptée :
préparer les élections et fixer les règles d'encadrement.

Toutes les décisions sur les appels d'offres sont prises par une commission composée du président, de 5 membres titulaires et de 5 suppléants. Le dépôt des listes est ouvert et l'élection se fera lors du prochain conseil communautaire de septembre.

Pour les marchés à procédure adaptée (MAPA), le président bénéficie d'une délégation pour les marchés dont le montant est inférieur à 500 000 €. Néanmoins, dans un souci de transparence démocratique, il a été décidé de créer une nouvelle commission qui encadrera leur attribution : la commission MAPA. Celle-ci est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, en sus du président.

Élection des représentants de la communauté de communes de Cauvaldor
auprès des différents syndicats mixtes.

Le conseil communautaire a élu ses représentants titulaires et suppléants auprès des différents syndicats mixtes.

Pour le SYDED. Collège déchets : 8 titulaires / 8 suppléants ; collège assainissement : 5 titulaires / 5 suppléants ; eaux naturelles : 1 titulaire / 1 suppléant

Pour le Syndicat de la Moyenne Dordogne et de la Cère Aval (SMDCA). Le conseil communautaire a désigné 10 délégués titulaires et 10 suppléants, répartis équitablement selon les bassins versants des 5 communautés de communes concernées.

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Le conseil communautaire a désigné son représentant titulaire et son représentant suppléant pour siéger au comité syndical d'aménagement et de gestion du parc.

SYMICTOM de Gourdon. Le SYMICTOM assure la collecte des ordures ménagères pour 11 communes du territoire de Cauvaldor. Chaque commune est représentée par 11 titulaires et 11 suppléants.

Syndicat Mixte Scolaire et Péri-scolaire du RPI Thégra Lavergne. Le conseil communautaire a désigné ses 2 représentants titulaires et ses 2 suppléants.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale. Le conseil d'administration du CIAS est composé à nombre égal de membres élus issus du conseil communautaire, et de membres nommés issus des associations d'insertion sociale. Le conseil communautaire a désigné ses membres élus.

Composition commission locale d'évaluation des charges/ressources transférées (CLECT). Cette commission est très importante car elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la Communauté, en contrôlant transparence et neutralité des données financières. Elle est composée d'au moins un membre par commune. Les élus sont invités à se présenter : la liste des membres de la CLECT sera arrêtée en septembre.

Installation d'un parc photovoltaïque : un projet d'intérêt général

L'installation de ce parc photovoltaïque permettrait d'augmenter la production locale d'électricité par l'utilisation d'une énergie renouvelable, l'énergie solaire. Elle fournirait en consommation électrique l'équivalent de 5000 foyers. Le projet concerne les communes de Souillac et de La Chapelle-Auzac. Appuyé par les communes concernées, après concertation publique, étude d'impact et avis favorable de l'enquête, le projet, s'il veut voir le jour, nécessite une adaptation des PLU des deux communes. Le coût financier serait nul pour les communes et pour Cauvaldor, par contre les recettes seraient non négligeables : près de 50 000 euros annuels.

Après débat sur la nécessité d'adopter rapidement une politique énergétique sur le long terme pour effectuer la transition énergétique du territoire de Cauvaldor, les élus adoptent le projet.

Défibrillateurs : l'union fait la force

Devant l'obligation d'équiper chaque établissement recevant du public de défibrillateurs, il est proposé au conseil, que la Communauté de communes adhère à un groupement de commande avec les communes. Le conseil communautaire adopte cette mutualisation des besoins qui permettra une économie d'échelle et de gestion non négligeable.

Tourisme dans le Lot : Cauvaldor participe à la campagne de communication du département

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité touristique de notre département. Ce dernier, soutenu par les EPCI se mobilise pour relancer l'activité touristique et poursuivre la politique d'attractivité pour accueillir de nouveaux habitants. Une vaste campagne de communication est actuellement diffusée au niveau national, en affichage, presse, sur les réseaux sociaux et sur le web. Les élus de Cauvaldor approuvent la convention et le partenariat avec le département pour la somme de 32 079 €.

Conseil et expertise technique pour la revitalisation du bourg-centre de Bétaille.

Depuis 30 ans, Bétaille mène une politique active d'aménagement de son territoire. Une convention tripartite entre Bétaille, Cauvaldor et l'Établissement Public Foncier d'Occitanie permet à la commune d'être soutenue dans la valorisation et la revitalisation de son centre-bourg à travers sa politique foncière. Une nouvelle convention de 8 ans a été approuvée.